



Management des Ressources Humaines

BLOC 4 : Déployer un système de management de la santé et de la sécurité au travail

Bac + 5 reconnu par l'Etat – Niveau 7

1. Santé, pénibilité et qualité de vie au travail :

- C1** : Etre capable de maîtriser les contraintes légales et réglementaires sur la pénibilité, la santé et la qualité de vie au travail
- C2** : Etre capable de diagnostiquer, minimiser et évaluer la pénibilité
- C3** : Etre capable de mettre en œuvre une approche ergonomique pour les non spécialistes dans le cadre de la pénibilité au travail
- C4** : Etre capable de développer la conscience individuelle et collective de la qualité de vie au travail et du bien-être au travail
- C5** : Etre capable d'animer et d'organiser la mise en œuvre de la pénibilité, la santé et la qualité de vie au travail

2. Prévention des risques psycho-sociaux :

- C1** : Etre capable d'identifier les responsabilités et maîtriser les contraintes légales et réglementaires
- C2** : Etre capable de diagnostiquer les facteurs de risques psychosociaux
- C3** : Etre capable d'évaluer les risques psychosociaux
- C4** : Etre capable de minimiser les risques psychosociaux
- C5** : Etre capable d'élaborer et mettre en œuvre une politique de prévention des risques psychosociaux

PREREQUIS:

- Niveau Bac +3
- Niveau Bac +2 et 5 années d'expérience professionnelle

PROFIL:

- Etre positif
- Communicant
- Attentif aux autres
- Avoir l'esprit d'équipe
- Avoir le sens du relationnel

PUBLIC:

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE:

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques
- L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Préconiser et coordonner un système de management de la santé et de la sécurité au travail en vue de développer la compétitivité de l'entreprise
- Mettre en place et développer la démarche RSE en cohérence avec les autres politiques
- Planifier des actions d'amélioration des conditions de travail et suivre les résultats

Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.